

## Relations avec les courtiers

# Améliorer l'expérience des REEE pour la clientèle

Puisque la rentrée scolaire aura lieu dans les prochains mois, nous avons apporté quelques améliorations à nos ressources pour les REEE afin de mieux vous soutenir, vous et vos conseiller(ère)s. Ces changements sont conçus pour réduire les irritants et faciliter la soumission des demandes de rachat lors de cette période occupée.

## Nouveaux formulaires de retrait

Afin de simplifier les demandes de retrait, nous avons créé deux formulaires distincts pour les retraits aux fins d'études et à des fins autres que les études. Nous avons aussi apporté des modifications au langage et à la mise en forme pour que les formulaires soient clairs et faciles à comprendre.

Formulaire	Nouveautés
<a href="#">Formulaire de retrait aux fins d'études</a>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Davantage d'options prédéfinies remplacent des champs de texte en format libre pour une expérience plus encadrée et une réduction du nombre de demandes non conformes</li><li>• De nouvelles lignes directrices relatives aux preuves d'inscription pour s'assurer que toutes les exigences connexes sont respectées afin d'éviter les retards de traitement</li><li>• Un champ pour indiquer si la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) a déjà été retirée d'une autre institution financière afin d'éviter des paiements excédentaires potentiels</li></ul>
<a href="#">Formulaire de retrait à des fins autres que les études</a>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La possibilité de demander un paiement de revenu accumulé (PRA), ce qui élimine la nécessité d'une Lettre de directives distincte</li><li>• Un nouveau guide sur les retraits à des fins autres que les études, notamment sur les incidences fiscales</li></ul>

Les nouveaux formulaires sont maintenant disponibles à la [page Demandes et formulaires](#) de notre site Web sous *Régime enregistré d'épargne-études (REEE) > Transferts/Retraits*.

Veillez noter que nous accepterons les anciennes versions du formulaire de retrait combiné jusqu'au 31 décembre 2025.

## Nouvelles lignes directrices relatives aux preuves d'inscription

Le plus souvent, les demandes de retrait sont rejetées en raison d'une preuve d'inscription non valide. Afin de réduire le nombre de demandes non conformes, nous avons établi de nouvelles [lignes directrices relatives aux preuves d'inscription](#) qui comprennent une liste de contrôle et de vrais exemples de preuves d'inscription. Nous avons également ajouté des conseils destinés aux conseiller(ère)s pour éviter les retards de traitement.

## Autres changements

Notre [contenu Web sur les REEE](#) a été remanié afin d'améliorer l'expérience utilisateur. De plus, nous avons mis à jour quelques autres ressources, comme nos brochures à l'intention des investisseurs et investisseuses.

Nous continuerons de chercher à améliorer l'expérience des REEE des courtiers, des conseiller(ère)s et des client(e)s. Si vous avez une idée de ressource qui pourrait être utile, veuillez contacter votre directeur ou directrice de compte.

## Pour en savoir plus...

Saviez-vous que l'équipe des Relations avec les courtiers propose une série de webinaires qui offrent des informations et des conseils sur certains types de comptes et de produits, dont les REEE? Nous pouvons également personnaliser les webinaires en fonction de vos besoins.

Si vous avez des questions ou souhaitez obtenir plus d'information sur nos webinaires, adressez-vous à votre directeur ou directrice de compte.

## Merci de votre fidèle soutien envers Placements Mackenzie.

L'équipe du service Relations avec les courtiers

**Réservé aux conseillers et conseillères ainsi qu'aux courtiers.** Aucune partie des renseignements contenus aux présentes ne peut être reproduite ou distribuée au public, car ils ne sont pas conformes aux normes applicables aux communications de vente à l'intention des investisseurs et investisseuses. Mackenzie ne sera tenue aucunement responsable de tout conseiller ou conseillère qui communiquera ces renseignements aux investisseurs et investisseuses.

Les placements dans les fonds communs peuvent donner lieu à des commissions de vente et de suivi, ainsi qu'à des frais de gestion et autres. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds communs ne sont pas des placements garantis, leur valeur varie fréquemment et leur rendement antérieur peut ne pas se reproduire.

[Prospectus](#) | [Avis sur la protection des renseignements personnels](#) | [États financiers et RDRF](#) | [Demandes et formulaires](#) | [Aide](#)

© 2025 Mackenzie Placements. Tous droits réservés.